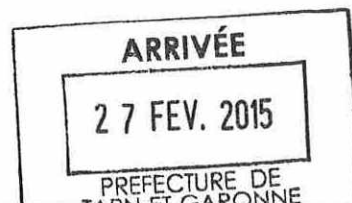


SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 24 février 2015

N° 2015- 03



Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil quinze, le 24 février à 10 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	12 février 2015	

Présents : MM. ASTOUL, ASTRUC, BERTELLI, BONSAANG, CAMBON, CHANRION DAGEN, LAMOLINAIRIE, LAVABRE et MOUCHARD.

Absents excusés : Mme MAGNANI,
MM ALAZARD, GARRIGUES, MARTY, MOLLE et SAZY.

Assistaient à la séance : Mme LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Général),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Affectation du Résultat du Compte Administratif 2014

Après adoption du Compte Administratif, il convient d'affecter le résultat de celui-ci conformément aux règles comptables applicables en la matière :

- considérant que le Compte Administratif 2014 concernant le budget principal présente un excédent de fonctionnement constitué du résultat de l'exercice augmenté du résultat reporté de l'exercice 2013 s'élevant à 1 289 089.29 € (hors prise en compte de restes à réaliser de cette section en dépenses et recettes)
- considérant que le besoin de financement de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes de la dite section s'élève à 708 046.87 €.

Le président propose :

- d'affecter la somme de 708 046.87 € au financement des opérations d'investissement,
- d'affecter le solde, soit 581 042.42 € en excédent de fonctionnement reporté.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- d'affecter la somme de 708 046.87 € au financement des opérations d'investissement (compte 1068),
- d'affecter le solde, soit 581 042.42 € en excédent de fonctionnement reporté (compte R002).

Fait et délibéré le 24 février 2015

Le Président,

Jean CAMBON